



COMITÉ SUR LA MOBILITÉ DURABLE ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE TENUE LE 26 AOÛT 2021 PAR VISIOCONFÉRENCE

Sont présents : M. Simon Boudreau, citoyen
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal et vice-président du Comité (arrivée : 11 h 20)
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du Comité
M. Sylvain Perron, citoyen (départ : 9 h 51)
M^{me} Valérie Renaud-Martin, conseillère municipale
M^{me} Sabrina Roy, conseillère municipale (départ : 10 h 35; retour : 10 h 50)

Invités présents : M^{me} Sandra Baron, chef de service – Urbanisme
M^{me} Maryse Bellemare, conseillère municipale
M^e Pierre-Yves Brouillette, juriste (9 h 33 à 9 h 49)
M^{me} Valérie Cloutier, greffière – Cour municipale
M. Michel Cormier, conseiller municipal (départ : 10 h 26)
M^{me} Sylvie DesRoberts, chef de service – Finances et administration (départ : 11 h 31)
M^{me} Maude Desrosiers, ingénieure (départ : 9 h 31)
M. Patrice Dupuis, directeur général, STTR (départ : 11 h 46)
M. Claude Ferron, conseiller municipal
M. Samuel Gervais, attaché politique – Cabinet du maire (arrivée : 8 h 50)
M. Patrice Gingras, directeur – Génie (9 h 58 à 10 h 22)
M. Samuel Gosselin, superviseur, STTR
M^{me} Sara-Ying Lamy, agente d'information – Communication et planification citoyenne (8 h 34 à 9 h 15)
M^e Sarah Landry, secrétaire administrative aux commissions et comités
M^{me} Sonia-Karine Larocque, chef de division – Planification
M^{me} Roxane Legault, coordonnatrice – Informations et promotion (9 h 04 à 9 h 15)
M^{me} Mariannick Mercure, conseillère municipale (départ : 11 h 46)
M. Jean-Yves Ouellet, capitaine – Division de la sécurité du milieu et du support organisationnel
M. Guy Plamondon, coordonnateur – Mobilité durable et circulation
M. Thomas Rousseau-Beaumier, (9 h 34 à 9 h 49)
M. Denis Roy, conseiller municipal
M^{me} Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne
M^{me} Jalila Tanji, coordonnatrice – Pavage et structure
M^e Stéphanie Tremblay, assistante-greffière et légiste
M^e Yolaine Tremblay, directrice – Greffe, gestion documentaire et archives et greffière (9 h 33 à 9 h 49)

Sont absents : M^e François Bélisle, conseiller municipal

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Pierre Montreuil préside la rencontre et en déclare l'ouverture à 8 h 31. Le président fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des sujets doivent être ajoutés au point Affaires diverses qui demeure ouvert. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal des rencontres du 27 mai et du 10 juin 2021

Les procès-verbaux des rencontres du 27 mai et du 10 juin 2021 sont adoptés à l'unanimité.

3. Suivis stratégiques

3.1. Suivi des axes et du tableau des projets

A. Axe 1 et 2 : Écoles sécuritaires et actives (projets pilotes), et Corridors de transport actif pour personnes âgées (projet pilote)

M^{me} Maude Desrosiers fait le suivi de l'étude donnée concernant le projet pilote des écoles sécuritaires et actives, et explique aux membres du Comité que des mesures temporaires sont implantées depuis la fin du mois d'août 2021 dans les cinq zones étudiées (district de Pointe-du-Lac, du Carmel, des Carrefours, des Forges et de Châteaudun). En effet, elle indique que des propositions de concept permanent ont été soumises et que des modifications devront être apportées avant que les concepts soient présentés. M^{me} Desrosiers ajoute que les mesures temporaires ont été priorisées cette année afin d'intervenir rapidement dans les zones étudiées, et souligne que certaines mesures temporaires pourront être conservées en hiver et en 2022. Enfin, si la disponibilité budgétaire le permet, la construction des aménagements permanents pourra être réalisée en 2023 suivant la réception des plans et devis en 2022. M^{me} Desrosiers termine sa présentation en dévoilant aux membres du Comité les aménagements temporaires implantés sur la rue du Père-Marquette dans le cadre du projet de corridors de transport actif pour personnes âgées et précise que l'endroit a été sélectionné en raison de la présence d'un arrêt de la STTR et de lieux convoités par la clientèle visée.

Les membres du Comité discutent des aménagements temporaires, et des actions de communications qui seront entreprises pour informer les citoyens des aménagements temporaires et permanents qui seront implantés aux cinq sites visés. Pour sa part, M^{me} Mariannick Mercure affirme que des communications doivent être faites pour que les citoyens soient informés des prochaines démarches et elle propose que les citoyens soient invités à transmettre leurs commentaires au 311. De plus, M. Denis Roy ajoute que la communication ne doit pas tendre vers un exercice de consultation publique, car il s'agit d'une question de sécurité routière, et propose plutôt d'utiliser le 311 comme outil de réception des commentaires des citoyens. Enfin, M^{mes} Sabrina Roy et Valérie Renaud-Martin affirment que les citoyens doivent s'exprimer sur les projets présentés.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de procéder à des actions de communications, afin que les citoyens soient informés des projets pilotes et des prochaines démarches pour la pérennisation des aménagements. Le président recommande également que les citoyens, les professeurs et les parents soient dirigés vers le 311 afin qu'ils émettent leurs commentaires concernant les projets présentés. Approuvé à l'unanimité.

B. Axe 6 : Campagne de sensibilisation, d'éducation et consultation

M^{me} Cynthia Simard présente aux membres du Comité M^{mes} Sara-Ying Lamy et Roxane Legault, et M^{me} Sara-Ying Lamy rappelle aux membres du Comité que deux campagnes de communications ont été lancées en 2021, soit la campagne d'approche de la sécurité routière et la campagne annuelle de sensibilisation à la sécurité routière avec le groupe QW4RTZ. De plus, elle présente les bilans positifs des actions entreprises pour les deux campagnes de communications : pancartes disposées à différents endroits, publicité sur les ondes radio, actualité Web, infolettre de juin de la Ville de Trois-Rivières, réseaux sociaux, Spotify et Apple music, visionnement YouTube. Enfin, M^{me} Lamy souligne que la publicité avec le groupe QW4RTZ fut un succès, puisqu'elle a été consultée abondamment sur les médias sociaux et qu'elle a été présentée dans différents médias, dont Salut Bonjour et Radio-Canada Matin Weekend.

C. 6000-20-034 : Aménagement des ilots centraux Rigaud, du Carmel, des Chenaux, des Chenaux/des Récollets et Sainte-Marguerite

M. Guy Plamondon informe les membres du Comité que les travaux pour implanter un îlot central à l'angle des boulevards des Chenaux et des Récollets sont reportés en 2022, en raison des conflits concernant les travaux effectués dans le secteur du Corbusier.

3.2. 6000-18-105 : Sécuriser la piste cyclable des Chenaux – Présentation de la charte

Le 29 octobre 2020, les membres du Comité ont recommandé la réalisation d'une charte de projet pour la création d'un lien cyclable entre le parc de la Piste-Cyclable et les boulevards des Chenaux et Parent. Or, le projet ne pourra pas être mis en place en 2021, puisque les responsables sont toujours en attente d'une confirmation d'Hydro-Québec concernant les plans soumis. Considérant les délais occasionnés, M. Patrice Gingras indique que les bollards flexibles et les butées de béton seront implantés en 2022 sur le boulevard des Chenaux, entre la rue Vincent-Bélanger et la voie ferrée près de l'accès à l'école secondaire. Enfin, M^{me} Sonia-Karine Larocque précise que le délai de livraison des butées de béton est trop long pour qu'ils soient implantés en 2021, mais que son équipe évalue la possibilité d'acheter et d'implanter des bollards pour la fin de la saison 2021. Elle termine en soulignant l'importance d'effectuer les travaux permanents du nouveau lien en même temps que les travaux de pavage prévus en 2022, et ce, si l'état des réseaux souterrains le permet, puisque le réseau d'égout sera inspecté cet automne.

Les membres du Comité discutent de la situation, et M^{me} Mariannick Mercure demande qu'un minimum de travaux soit réalisé cette année pour assurer la sécurité des cyclistes qui circulent sur ce tronçon. De plus, M^{me} Valérie Renaud-Martin affirme que des travaux temporaires réalisés en 2021 pourront améliorer la situation potentiellement dangereuse qui est créée par la circulation de deux véhicules côte à côte, malgré la perte d'une voie en direction est entre la

rue Vincent-Bélanger et l'accès à l'école secondaire. Elle ajoute que cette situation laisse parfois peu d'espace aux cyclistes circulant sur ce tronçon.

3.3. Programme d'amélioration de la mobilité (PAM) – Présentation d'un projet recommandé

M. Guy Plamondon présente un projet recommandé par le Programme d'amélioration de la mobilité (PAM) et explique aux membres du Comité que le projet consiste en l'ajout d'un abri sécurisé pour les vélos sur la rue Marguerite-Bourgeoys, à proximité de la rue De Courval sur les terrains de l'institution collégiale. M. Plamondon ajoute que l'aide financière de 65 000 \$ demandée a été recommandée par le Comité de sélection PAM et indique que cette somme sera prise à même le Fonds pour favoriser divers aspects de la sécurité routière. Enfin, le projet sera présenté au Conseil Municipal pour l'obtention d'une résolution permettant l'octroi de la subvention.

4. Suivi des rencontres antérieures

4.1. District de Pointe-du-Lac

4.1.1 Chemin Sainte-Marguerite – Élargir la zone de vitesse limitée à 50 km/h (données de comptage)

Le 26 novembre 2020, le Comité a recommandé d'agrandir la zone de vitesse limitée à 50 km/h d'environ 50 mètres sur le chemin Sainte-Marguerite. Ce faisant, M. Guy Plamondon présente aux membres du Comité les résultats du comptage réalisé en avril 2021 : 4152 véhicules par jour à 74 km/h en direction est et 4265 véhicules par jour à 79 km/h en direction ouest. Enfin, il affirme constater que seule l'implantation de panneaux ne permet pas de réduire la vitesse des automobilistes et précise que le tronçon sera évalué selon les critères de priorisation des mesures d'apaisement.

4.9. District des Forges

4.9.1. Rue André-Laneuville – Interdire le stationnement des usagers du parc Linéaire (orientation sur la démarche)

Les résultats du sondage sur les vignettes de résidents et sur l'implantation de limite de stationnement sont présentés aux membres du Comité et 90 % des résidents de la rue André-Laneuville sont en faveur de l'implantation d'un système de vignette et de l'ajout d'une limitation de stationnement en bordure de rue de 30 minutes consécutives, de 9 h à 16 h, du 15 décembre au 15 mars. Cette limitation sera implantée du côté opposé aux résidences sur toute la rue, tout en conservant l'interdiction actuelle de stationnement devant les résidences. Par conséquent, M. Guy Plamondon informe les membres du Comité qu'un avis de motion est présenté au Conseil municipal le 7 septembre 2021 et indique que les résidents du secteur seront informés de la situation.

5. Présentation des nouvelles demandes à traiter

5.3. District de La-Vérendrye et de Marie-de-l'Incarnation

5.3.1. Secteur centre-ville – Collecte des déchets et passage du balai mécanique

M. Guy Plamondon explique aux membres du Comité que les modifications apportées à l'horaire de collecte des déchets entraînent un conflit d'horaire avec le passage du balai mécanique, puisque la collecte des déchets se fait désormais la même journée que le

passage du balai mécanique. Par conséquent, une présentation sera faite en septembre 2021 concernant le coût de remplacement des panneaux d'affichage existants.

5.3.2. Intersection des rues Sainte-Marguerite et Plouffe – Implantation de feux sonores

M. Guy Plamondon explique que le feu sonore implanté à l'angle de la rue De Grandmont n'est plus nécessaire et il propose aux membres du Comité que ce feu sonore soit implanté à l'intersection des rues Sainte-Marguerite et Plouffe. Enfin, il rappelle que le feu sonore sera accompagné d'interdictions lumineuses de virages à droite.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de déplacer le feu sonore implanté à l'angle de la rue De Grandmont, afin qu'il soit implanté à l'intersection des rues Sainte-Marguerite et Plouffe. De plus, le président recommande la modification du Règlement déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit. Approuvé à l'unanimité.

5.5. District du Carmel

5.5.1. 7^e Avenue – Implanter un débarcadère pour l'école

Une demande est déposée afin d'implanter une zone de débarcadère devant l'école située sur la 7^e avenue, pour permettre aux parents de conduire leurs enfants à l'école en sécurité. En effet, M. Guy Plamondon propose que la zone de débarcadère soit implantée du côté de l'école sur la 7^e avenue, entre le boulevard Saint-Louis et la rue de l'Église. Enfin, il propose de limiter la zone aux heures de fréquentation scolaire.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'implanter une zone de débarcadère devant l'école située sur la 7^e avenue, entre le boulevard Saint-Louis et la rue de l'Église, pendant les heures de fréquentation scolaire. De plus, le président recommande qu'une communication soit transmise à la direction de l'école et aux parents à ce sujet. Approuvé à l'unanimité.

5.6. District des Rivières

5.6.1. Rue des Berges et rues adjacentes – Problématique de stationnement et d'accès à la rivière

Une demande est déposée par les résidents du secteur concernant la problématique d'accès à la rivière et de stationnement. En effet, l'augmentation de la fréquentation du secteur cause certains inconvénients aux résidents, notamment par le manque de civisme des utilisateurs. Or, M. Guy Plamondon rappelle aux membres du Comité qu'une signalisation temporaire fut implantée sans succès, puisque les usagers se stationnaient plus loin dans la rue. Par conséquent, M. Plamondon propose de sonder les résidents du

secteur, comme il a été fait avec les résidents de la rue André-Laneuville, et propose de permettre le stationnement seulement du côté de la rivière.

Les membres du Comité discutent de la situation, de l'importance de l'accès à l'eau et de la problématique de l'absence de civisme de certains citoyens. De plus, MM. Claude Ferron et Pierre Montreuil proposent que des poubelles soient ajoutées à certains endroits puisqu'il s'agit d'un parc, et proposent de réévaluer la situation dans un an pour vérifier si la problématique persiste. Enfin, la majorité des conseillers municipaux présents soulignent l'importance de l'accès à la rivière et de ne pas limiter l'accès aux berges.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande que la situation soit réévaluée dans un an, et entre temps, le président recommande l'implantation de poubelles doubles et de signalisation pour sensibiliser les citoyens sur les comportements à adopter. De plus, le président recommande d'interdire le stationnement en période estivale du côté des résidences sur la rue des Berges pendant la journée de la collecte des déchets. Approuvé à l'unanimité.

5.9. District des Forges

5.9.1. Parc Linéaire (entre le boulevard Saint-Michel et la rue de Lac-des-Forges) – Prendre position concernant la forte pente et son état

M. Guy Plamondon demande aux membres du Comité de prendre position concernant la situation du parc linéaire de la Piste-Cyclable, entre le boul. Saint-Michel et la rue de Lac-des-Forges. En effet, ce tronçon est usé et très abrupt, et des dos d'âne ont été implantés il y a plusieurs années pour contrer cet effet. De plus, M^{me} Jalila Tanji explique que selon la configuration actuelle de la pente, les dos d'âne sont essentiels et le sont également pour rediriger l'eau sur les côtés, puisque le tronçon présente une problématique de charriage des matières. Par conséquent, M. Plamondon propose qu'un mandat soit donné pour réaliser une étude pour trouver des situations alternatives à l'utilisation de ce tronçon.

Les membres du Comité discutent de la situation, et M^{me} Mariannick Mercure propose que des experts du vélo soient interpellés au moment de l'étude afin que leurs commentaires soient notés. De plus, M. Claude Ferron propose que les relevés nécessaires à l'étude soient réalisés en après-midi des fins de semaine et en période estivale, puisque l'achalandage du tronçon est de nature récréative.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de donner un mandat pour l'étude de la forte pente du tronçon du parc Linéaire situé entre le boulevard Saint-Michel et la rue de Lac-des-Forges. De plus, le président recommande que l'étude soit réalisée au printemps 2022 ou 2023, selon les disponibilités des ressources. Approuvé à l'unanimité.

5.12. District des Estacades

5.12.1. Intersection des rues Barkoff et Des Ormeaux – Implantation des feux sonores

Une demande a été déposée afin d'implanter un feu sonore à l'angle des rues Barkoff et des Ormeaux. Par conséquent, M. Guy Plamondon propose d'aller de l'avant avec la demande pour implanter un feu sonore et une interdiction lumineuse pour le virage à droite à l'angle des rues Barkoff et Des Ormeaux, et ce, après avoir obtenu la validation des spécialistes en orientation du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'implanter un feu sonore et une interdiction lumineuse pour le virage à droite à l'intersection des rues Barkoff et Des Ormeaux, le tout, conditionnellement à la réception d'une recommandation des spécialistes en orientation du ministère de la Santé et des Services sociaux. Enfin, le président recommande la modification du Règlement déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit. Approuvé à l'unanimité.

5.12.2. Intersection des rues De Grandmont et des Érables – Retrait des feux sonores

M. Guy Plamondon explique aux membres du Comité qu'à la suite d'une demande reçue des spécialistes en orientation du ministère de la Santé et des Services sociaux, le feu sonore implanté à l'intersection des rues De Grandmont et des Érables sera retiré, puisqu'il n'est plus nécessaire. En effet, le citoyen pour lequel le feu sonore a été implanté n'utilise plus ce passage pour piétons. Par conséquent, il propose le retrait du feu sonore à cette intersection afin qu'il soit relocalisé à l'intersection des rues Sainte-Marguerite et Plouffe, tel qu'il a été expliqué au point 5.3.2 du présent procès-verbal.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de retirer le feu sonore implanté à l'intersection des rues De Grandmont et des Érables. De plus le président recommande de modifier le Règlement déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit. Approuvé à l'unanimité.

5.13. District de la Madeleine

5.13.1. Rue Latreille (entre les rues Saint-Laurent et Dussault) – Implanter une limitation de stationnement

Suivant l'implantation des îlots centraux sur la rue Latreille, des limitations de stationnement doivent être ajoutées pour faciliter les manœuvres des camions de livraison circulant dans le secteur. Par conséquent, M. Guy Plamondon présente aux membres du Comité les limitations de stationnement proposées et précise que des interdictions seront prévues aux heures de livraison.

Les membres du Comité discutent de la proposition et conviennent d'aller de l'avant avec les limitations proposées.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec les limitations de stationnement présentées et recommande d'implanter des interdictions de stationnement aux heures de livraison du commerce à proximité. Approuvé à l'unanimité.

6. Informations

Aucun sujet n'est discuté.

7. Affaires diverses

7.1. Désignation des invités par les membres du Comité

Le 6 juillet 2021, le Conseil Municipal a adopté une résolution modifiant la Résolution constitutive du Comité sur la mobilité durable et la sécurité routière. Par conséquent, les membres du Comité procèdent à la désignation des invités qui pourront assister aux rencontres et aux travaux du Comité : M. André Lavoie (Roulons VERT), M. Samuel Gosselin (Société de transport de Trois-Rivières), M. Serge Nadeau (Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle, CIUSSS-MCQ).

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande la désignation de M. André Lavoie (Roulons VERT), M. Samuel Gosselin (Société de transport de Trois-Rivières), M. Serge Nadeau (Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle, CIUSSS-MCQ), pour participer aux rencontres et aux travaux du Comité. Approuvé à l'unanimité.

7.2. Autoroute 40 et centre-ville – Réduire la limite de vitesse à 80 km/h

M. Pierre Montreuil présente son projet de résolution et explique qu'il souhaite la déposer au Conseil municipal le 7 septembre 2021, afin que la Ville demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'agir pour que la limite de vitesse soit réduite à 80 km/h pour la partie trifluvienne des autoroutes 40/55.

Les membres du Comité discutent de la résolution, et M^{me} Mariannick Mercure propose de ne pas spécifier de nouvelle limite de vitesse, et M^{me} Maryse Bellemare ajoute que le MTQ ne respectera pas les demandes si la résolution prévoit l'imposition de solutions précises. Enfin, M. Simon Boudreau indique que la résolution doit être précisée et propose d'ajouter les sorties d'autoroute pour délimiter la zone d'intervention du MTQ.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de déposer une résolution au Conseil municipal pour demander au MTQ d'abaisser la limite de vitesse de la partie trifluvienne des autoroutes 40/55. Approuvé à l'unanimité.

7.3. Intersection des rues Royale et De La Vérendrye – Retirer une case de stationnement

La STTR demande le retrait de deux cases de stationnement au sud de la rue Royale à l'angle de la rue De La Vérendrye, puisque les autobus sont incapables d'effectuer leur virage sans piétoyer sur lesdites cases de stationnement.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande le retrait d'une case de stationnement au sud de la rue Royale à l'angle de la rue De La Vérendrye. Approuvé à l'unanimité.

7.4. Infrastructures – Projet de taxes d'amélioration locales (TAL)

M^{me} Mariannick Mercure informe les membres du Comité que des citoyens l'ont interpellé, puisqu'ils désirent payer eux-mêmes les infrastructures de leur rue lorsque la rue ne cote pas dans la liste des priorités des mesures d'apaisement. M^{me} Sonia-Karine Larocque indique que le point sera à l'ordre du jour de la rencontre de septembre 2021, car la Ville attend des avis sur le sujet.

7.5. Éclairage des traverses piétonnes

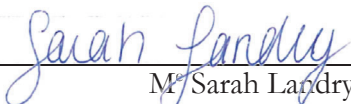
M. Claude Ferron demande un suivi concernant l'ajout de lumières aux traverses piétonnes. M^{me} Sonia-Karine Larocque l'informe de la pénurie de câblage et de matériaux électriques, et ajoute que les travaux seront réalisés lorsque le matériel sera disponible.

Date de la prochaine rencontre

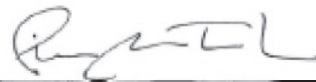
La prochaine rencontre se tiendra le 23 septembre 2021 à 8 h 30, par visioconférence.

Clôture de la rencontre

L'ordre du jour est épuisé et le président clôt la rencontre à 11 h 50.


M^{me} Sarah Landry

Secrétaire administrative aux commissions
et comités



M. Pierre Montreuil

Président du Comité et conseiller municipal